

Livret d'accueil



L'Établissement et Services
d'Aide par le Travail
et le Foyer d'Hébergement

Sommaire

Présentation de la Fédération des APAJH	1
Le mot du Directeur	2
Présentation du Complexe « Les Charmettes »	3
Horaires d'accueil et plan d'accès	4
L'admission	5
Votre dossier	6
Participation à la vie de l'établissement	7
Notre action d'aide et de soutien	10
Le projet d'établissement – les moments festifs – les familles restauration - les vacances – les activités sportives et culturelles	11
L'Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	13
L'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT	14
Présentation des activités de l'ESAT	15
Le statut de l'ouvrier de l'ESAT	20
Ma situation en tant que travailleur à l'ESAT et résident du Foyer d'Hébergement	21
Vos ressources - note explicative sur la reversion au Conseil Général de votre domicile de secours	22
Les résidences d'hébergement et les appartements sociaux	23
L'équipe pluridisciplinaire du Foyer d'Hébergement de l'ESAT	24
Présentation des résidences d'hébergement et des appartements sociaux	25
Le transport	27
Bloc notes	28
Adresses et numéros de téléphones utiles	29

La fédération des APAJH

La Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés défend depuis 1962 ses valeurs auprès de la société

afin de faire évoluer le regard porté sur le handicap.

■ Qui est-elle ?

La Fédération des APAJH regroupe 90 associations départementales, Elle accompagne 32000 personnes en situation de handicap grâce à son réseau de 600 établissements et services gérés soit directement par la Fédération soit par les associations départementales.

Au niveau européen, elle fait partie des membres fondateurs du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

■ Sa philosophie

La politique menée par l'APAJH s'oriente autour de trois axes majeurs :

- l'aide à l'action et à la vie quotidienne.
- l'aide à la création et à la gestion d'établissements et services.
- l'appui d'expertises techniques (documentation, formation, juridique, accompagnement loisirs, handicap assistance, APAJH prévoyance).

■ Ses actions

Les actions de l'APAJH se concentrent autour de deux objectifs prioritaires :

- l'accessibilité tant physique que matérielle à la cité et la possibilité à toute personne en situation de handicap de pouvoir profiter de ses activités.
- l'accessibilité scolaire, professionnelle et sociale.

L'APAJH qui collabore depuis de nombreuses années avec des enseignes prestigieuses telles que Nespresso ou Hermès, sait que l'exigence de qualité est au cœur de son travail.

Benoit HAMON, Ministre de l'Economie Sociale et Solidaire, et Jean Louis GARCIA, Président ont signé un accord cadre concernant les emplois d'avenir, le 29 janvier 2013 à Bercy.

L'APAJH s'est engagée à s'investir dans le dispositif des emplois d'avenir, en créant, au sein de ses structures, jusqu'à 300 emplois d'ici 2015.

Extrait de EN DIRECT n° 4 Février – Mars 2013

Fédération des APAJH

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine
29ème étage – Boîte aux lettres n°35
75755 PARIS Cedex 15
Tél : 01 44 10 23 40

Federationapajh@wanadoo.fr - www.apajh.org

■ Ses services

- Handicap Assistance au 01 44 10 81 50
- Formation
- Accompagnement - Loisirs
- Documentation et publications
- APAJH Prévoyance

Le mot du Directeur



Le Complexe « Les Charmettes » implanté sur trois sites, dans les communes de Saint Mont, Riscle et Cahuzac sur Adour accueille des personnes adultes en situation de handicap en E.S.A.T (Etablissement et Services d'Accompagnement par le Travail) avec possibilité d'être hébergées en résidences d'appartements de type T1 bis neufs et spacieux.

Géré par la Fédération des A.P.A.J.H (Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés) l'établissement était un Institut Médico Educatif et, du fait de l'âge des personnes accueillies, a été reconverti en structure pour adultes dès janvier 1978.

Notre principal objectif est la réussite pour tous à partir d'un projet individualisé pour chacun, tenant compte de ses motivations et de son potentiel.

Pour cela, nous œuvrons en direction des concepts d'inclusion sociale et professionnelle. La structure est ouverte sur l'extérieur, de multiples partenariats existent, se développent afin de créer un lien social bénéfique et durable pour nos usagers.

Ainsi, afin de favoriser l'épanouissement et le bien être de ceux qui vivent dans nos établissements et également de ceux qui y travaillent, notre effort s'est porté sur la réalisation d'infrastructures modernes, pratiques et adaptées dans un cadre exceptionnel où il fait bon vivre.

Nous associons aussi familles et tuteurs en les informant régulièrement de notre action et nous les impliquons dans le projet de promotion sociale et professionnelle de leur enfant ou protégé.

Accompagner les personnes dans le profond respect de la citoyenneté vers l'inclusion est donc notre atout majeur inspiré de toutes les valeurs de notre association.

ALAIN COHEN

BIENVENUE DANS NOTRE ETABLISSEMENT.

« L'APAJH depuis 1962 au service des personnes en situation de handicap »

Le Complexe « Les Charmettes » mène une action sociale et professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre de valeurs associatives :

- **Ouverture des structures pour une plus grande inclusion à la vie ordinaire des personnes en situation de handicap,**
- **Inclusion à la vie sociale préparée, soutenue, par un habitat en appartement individuel et un suivi réalisé par les éducateurs avec accompagnement individualisé.**

L'inclusion à la vie sociale passe par toutes les dimensions qui définissent, au sens large, le concept de **qualité de vie** que les personnes accueillies sont en droit d'attendre :

- **Droit au logement**
- **Droit à la participation à la vie de la cité**
- **Ouverture aux loisirs sportifs et culturels.**



Par ailleurs, le mandat des pouvoirs publics, au travers de la réglementation, fixe le cadre des objectifs des établissements qui composent le Complexe.

« L'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, constituent une obligation nationale ».

Aussi, nos valeurs fondamentales sont les suivantes :

Une présomption de compétences de la personne

C'est le fait que la personne a un potentiel de développement et c'est le droit fondamental de maintenir et d'actualiser ses capacités.

Une promotion de l'autonomie de la personne

C'est donner à la personne des moyens et un soutien approprié, ce qui va lui permettre de faire un choix et d'assumer la responsabilité de sa vie personnelle, sociale et économique.

En conséquence, les objectifs communs

aux différents établissements sont les suivants :

- **Promouvoir l'autonomie des personnes**
- **Organiser leur inclusion sociale et professionnelle au mieux de leurs possibilités**
- **Favoriser le bien-être psychologique et matériel de chacun.**

Horaires d'accueil administratif du Complexe "Les Charmettes"

Du lundi au jeudi
De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Et le vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Fédération des APAJH Complexe « Les Charmettes » 32400 SAINT MONT



05.62.69.74.04



Plan d'accès

Le Complexe « Les Charmettes », composé d'un Foyer Occupationnel Thérapeutique, d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail et de deux résidences d'Hébergement, est géré directement par la Fédération APAJH.

Les modalités d'admission

La CDAPH (Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) prononce la reconnaissance de travailleur handicapé et propose une orientation pour un ESAT avec ou sans hébergement.

Vous êtes alors en situation de candidature dans un ESAT et s'il s'agit de celui de l'APAJH « Les Charmettes » voici le cheminement de la procédure.

La commission d'admission composée de la psychologue, des chefs de service (ESAT et FH) et de la secrétaire du directeur étudient le dossier du candidat et propose un entretien suivi d'une visite des sites.

Le premier contact a pour objectif de présenter l'établissement mais aussi de mieux connaître vos attentes. Suite à cet entretien vous devrez confirmer la demande de stage dans les 15 jours.

Stage de contact

Le stage de contact (d'une semaine renouvelable une fois) fera l'objet d'un bilan que vous réaliserez avec les éducateurs qui vous auront accompagné pendant le stage (ESAT et Foyer d'Hébergement). Ce bilan sera étudié en commission d'admission. Vous serez informé par écrit de la décision prise.

Admission

Trois situations peuvent se présenter:

-accord des 2 parties pour une admission dans la structure, pas de place dans l'immédiat : inscription sur liste d'attente.

-accord des 2 parties pour une admission, place vacante: admission en période d'essai.

-Désaccord de l'une des 2 parties: compte rendu écrit à la personne et/ou établissement d'origine, et/ou représentant légal.

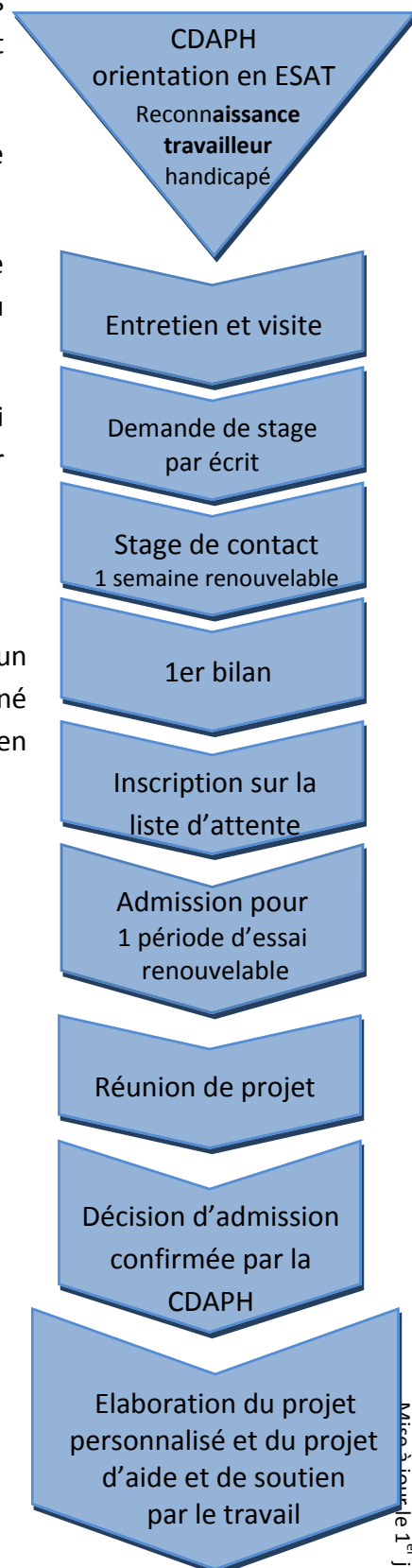
Lors de l'admission en période d'essai le contrat de séjour, le contrat de soutien et d'aide par le travail et les règlements de fonctionnement vous seront remis pour signature.

Fin de la période d'essai

A l'issue de la période d'essai, l'admission définitive peut être prononcée, ou bien un renouvellement de cette période peut être demandé, une nouvelle orientation peut aussi vous être proposée. Ces décisions sont soumises à l'approbation de la CDAPH.

Le projet personnalisé et le projet d'aide et de soutien par le travail, élaborés pendant la période d'essai, seront contractualisés lors de votre titularisation et feront l'objet d'une évaluation annuelle

Schéma de la procédure



Votre dossier

Documents à fournir à l'admission



Le dossier administratif comprend :

- Renseignements généraux, sociaux et familiaux.
- 1 photo d'identité.
- Un relevé d'identité bancaire pour le virement de votre rémunération.
- Notification C.D.A.P.H précisant l'orientation en ESAT, avec Foyer d'Hébergement et RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé).
- Photocopie de la mesure de protection.
- Photocopie de la carte d'identité.
- Photocopie de la carte vitale (sécurité sociale).
- Photocopie de la prise en charge par une mutuelle de santé.
- Attestation d'assurance de responsabilité individuelle.

Le dossier médical comprend :

- Carnet de santé (photocopie du carnet de vaccinations).
- Photocopie des prescriptions médicales en cours pour les personnes sous traitements (médicaments, contre indications allergies, régimes ...).



Le dossier médical est à nous adresser sous pli confidentiel à l'attention du service de l'infirmier.

Assurance

Le complexe « Les Charmettes » souscrit auprès de la MAIF les garanties concernant les personnes et les biens c'est-à-dire :

- Responsabilité civile concernant les dommages corporels et matériels.
- Dommages aux biens assurés.
- Indemnisation des dommages corporels (individuels accidents).
- Assurance de tous les véhicules de service de l'établissement.
- Assurance pour tout risque encouru lors des activités ou activités sportives.

Documents qui vous sont remis à l'admission

- Un règlement de fonctionnement précisant les droits et les obligations à respecter.
- Un contrat de séjour définissant les modalités d'accueil ainsi que les objectifs et la nature de votre accompagnement et le contrat de soutien et d'aide par le travail.
- La charte des droits et libertés des personnes accueillies.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, votre dossier est consultable sur demande écrite auprès du directeur de l'établissement, selon la procédure en vigueur.

Participation à la vie de l'établissement

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, des instances vous sont ouvertes.

Vos droits

Lors de votre admission vous signerez le règlement de fonctionnement du Foyer d'Hébergement ainsi que le contrat de séjour définissant la nature et les objectifs de notre accompagnement ainsi que les modalités d'accueil.

Dans le cadre du travail, vous signerez le règlement de fonctionnement de l'ESAT et le contrat de soutien et d'aide par le travail.

Une fois par an est établi avec vous votre projet personnalisé (foyer d'hébergement et votre projet d'aide et de soutien personnalisé (ESAT)).

Les équipes respectives vous aideront à exprimer vos attentes et à mettre en place un accompagnement personnalisé.

Une fiche de signalement des plaintes et réclamations est à votre disposition au sein de votre atelier ou bien de votre résidence d'hébergement.

En cas de désaccord majeur avec l'établissement vous pourrez avoir recours à la personne qualifiée du département (cf page des adresses)



Le Conseil à la vie sociale

Le Conseil à la vie sociale est présidé par un usager, il est composé de représentants des usagers, de représentants des familles et tuteurs, de membres de droit (représentant des communes), de représentants du personnel, des administrateurs de l'association et de la Direction.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement notamment : organisation de la vie quotidienne, les activités, les services thérapeutiques, nature et prix des services rendus, travaux et entretiens des locaux, animations de la vie professionnelle...

Participation et responsabilisation dans la vie de la structure

Des enquêtes de satisfaction vous seront régulièrement proposées (congés, prestations de l'établissement...).

Vous pourrez participer en tant que représentant des usagers à la Commission menu, commission des fêtes.

La réunion trimestrielle du Foyer d'Hébergement

Vous pouvez y exprimer vos questionnements, vos souhaits, vos attentes sur l'organisation, sur la vie à la résidence, sur les points à améliorer, les projets d'activité et réfléchir sur des thèmes concernant vos droits ainsi que vos devoirs.

Notre action d'aide et de soutien

Notre action professionnelle est orientée vers le soutien qui est partie intégrante de la mission de l'ESAT.

L'aide par l'apprentissage vous permet de mieux vous situer dans le travail de production. Cet apprentissage est réalisé au quotidien à travers une pédagogie d'adaptation gestuelle au poste de travail.

L'ESAT est un lieu d'aide par le travail protégé qui peut être de longue durée ou une structure relais vers le milieu ordinaire.



Séance de psychomotricité



Bureau de la psychologue

Ainsi, votre projet d'aide et de soutien par le travail peut vous conduire à faire des stages en entreprise, à accéder à une formation, à un détachement en entreprise en vue d'une éventuelle embauche...

Des bilans de compétence peuvent être envisagés, ainsi que des stages en centre de formation. Le dispositif peut permettre d'accéder à la validation des acquis et de l'expérience (VAE) - (cuisine, vignes, repassage...)

Notre dispositif d'accompagnement est adapté à chacun, il peut être de tout ordre en fonction des circonstances et des aptitudes.

Vous pouvez solliciter des suivis :

- En psychomotricité
- En psychologie

Un médecin psychiatre assure des rendez-vous une matinée par quinzaine (jeudi) dans l'établissement.

Le projet d'établissement

Il est conforme à la loi sociale du 2 Janvier 2002. Le projet d'établissement est « *un moyen de faire le point sur notre identité, un instrument pour réfléchir sur les stratégies du passé, un outil opératoire permettant, à partir de la situation individuelle, de jeter les bases de développement pour les années à venir* ».

Les moments festifs

Votre année sera ponctuée d'évènements festifs et en particulier la fête du Complexe « Les Charmettes » le premier Samedi du mois de Juillet. Cette fête est ouverte à tous. Vous pourrez apprécier et participer autour d'un repas champêtre, aux spectacles et aux différentes animations.



Repas champêtre
de la journée Portes Ouvertes



Spectacle de la Fête des « Charmettes »

Les familles

Des réunions formelles avec les familles ont lieu au moins 2 fois par an. Les parents et les mandataires judiciaires sont représentés au Conseil à la vie sociale.

Pour une évolution favorable des usagers dans les structures, une collaboration et des échanges réguliers sont privilégiés avec les familles et les mandataires judiciaires.

Ainsi, l'association des familles au projet personnalisé de l'utilisateur quand celui-ci le souhaite est recherchée

Les familles sont informées, si l'utilisateur le souhaite, des actions mises en place, elles y sont impliquées et peuvent être soutenues dans les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne accueillie.

Restauration

Les repas sont servis au self service du Complexe « Les Charmettes ».

Les modes alimentaires diversifiés (régimes, respect des croyances...) sont pris en compte lors de la commission des menus qui se réunit toutes les cinq semaines.

Cette commission, animée par l'économiste, est composée des Chefs de Service des Hébergements, de la cuisinière, et de représentants des usagers.

Elle a pour but d'améliorer :

- Le fonctionnement de la prestation restauration
- La qualité du service
- La qualité de l'alimentation.



Salle du self

Le soir, le week end, les jours fériés et la cinquième semaine de congé des travailleurs, les repas sont livrés en liaison froide sur les résidences d'hébergement par le service « portage » de la cuisine centrale du Complexe.

Les vacances



Départ des séjours vacances

Les travailleurs de l'ESAT disposent de 5 semaines de congés annuels : 4 semaines au mois d'août et 1 semaine pour les fêtes de fin d'année, ils choisissent de passer cette période de congé dans leur famille ou en centre de vacances de leur choix pour le mois d'août, en famille ou au foyer d'hébergement pour la 5e semaine.

Concernant les centres de vacances, les séjours sont préparés avec l'équipe éducative et durant le séjour une permanence téléphonique 24h/24h est assurée par le Directeur et les chefs de service, qui restent ainsi en contact avec les responsables des centres de vacances, permettant ainsi une continuité de l'accompagnement.

Les activités sportives et culturelles

L'équipe éducative organise des journées culturelles, sportives et de loisirs durant l'année sur les temps de repos et les vacances.

De nombreux résidents participent, avec l'aide de l'éducatrice sportive, à des activités sportives (basket, gym volontaire, natation, cheval...) et culturelles notamment le week end.

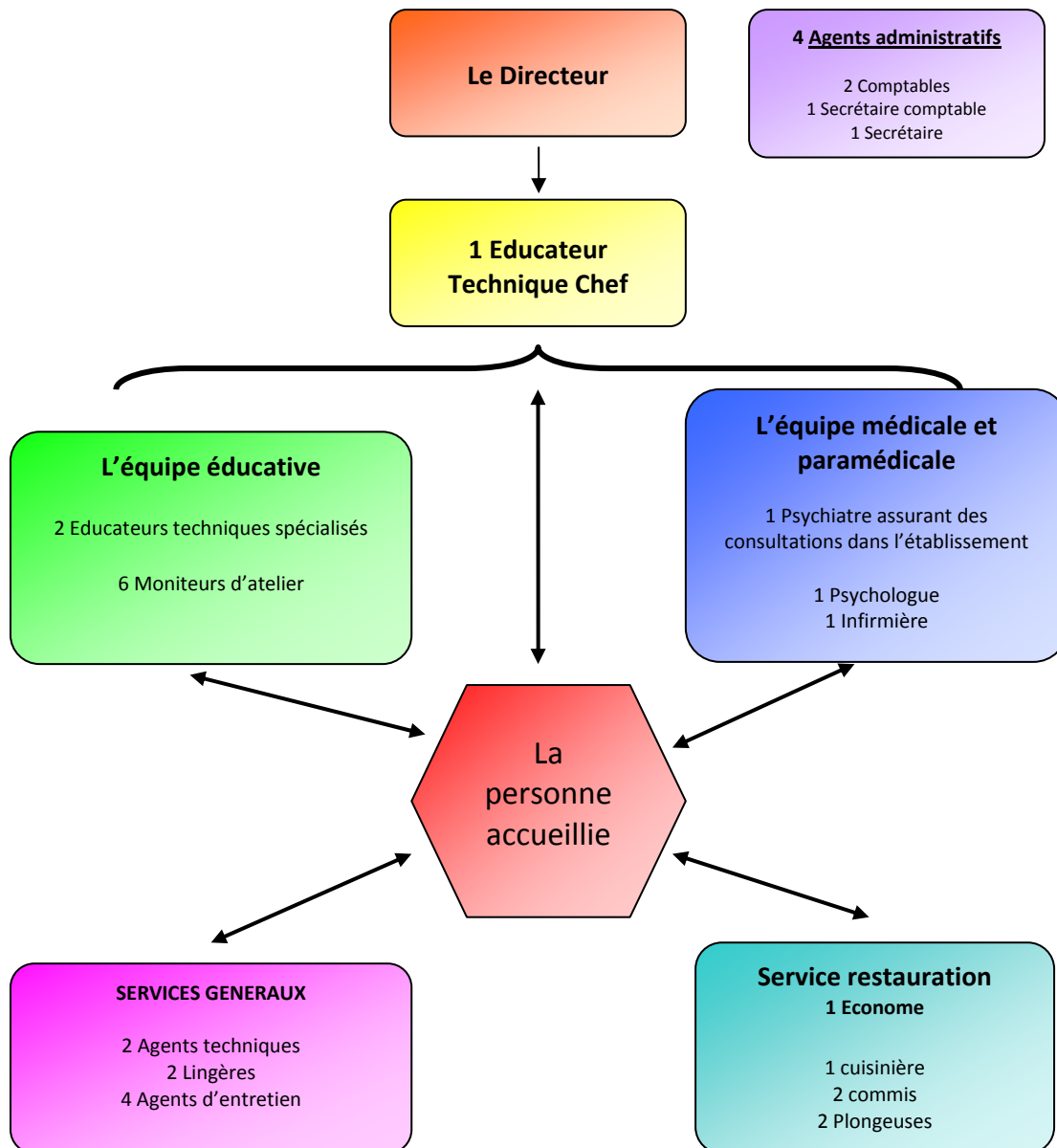


L'établissement est membre de l'ASLEI (Association de Sports et Loisirs d'échanges et d'Epanouissement Individuel), ce qui donne accès à de multiples rencontres sportives, de loisirs ou à des activités d'expression : randonnée pédestre, piscine, théâtre, fête de la musique...

Établissement et Services d'Aide par le Travail



L'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT



Les réunions de soutien à l'ESAT

Cette activité de soutien n'est pas à confondre avec accompagnement au quotidien. Elle correspond à une réunion pour réguler le fonctionnement de l'atelier. Elle est retranscrite sur un cahier de soutien par atelier.

LES SOUTIENS DE PREMIER TYPE

Ils concernent l'éducation gestuelle et les apprentissages professionnels propres à chaque secteur d'activité de production. Ils permettent de placer la personne en position d'exprimer sa faculté de travailler de la manière la plus profitable pour elle.

La fonction du moniteur d'atelier intègre cette dimension dans un temps donné et le diffuse au quotidien dans l'accompagnement qui est proposé. C'est ainsi que les différents apprentissages se font dans le temps, en fonction de l'évolution de la technicité demandée et des changements de mode de production. L'adaptation de la posture au poste relève d'une attention régulière.

« Les soutiens du 1er type sont ceux qui concourent à la mise au travail afin de permettre au travailleur d'exprimer de la manière la plus profitable pour lui, sa faculté de travailler » :

- Formation, ouverture sur le monde du travail (visite d'usine),
- Apprentissage d'un geste technique (savoir-faire),
- Apprentissage d'un mode relationnel (savoir être),
- Apprentissage d'un comportement social dans le groupe de travail,
- Insertion professionnelle par une polyvalence des savoirs faire,
- Découverte d'ateliers ou d'activités spécifiques (stage interne ou externe),
- Connaissances du milieu économique,
- Suivi psychologique,
- Suivi médical (infirmière, psychiatre, médecine du travail),
- Suivi psychomotricité (relaxation, aide aux gestes techniques),

LES SOUTIENS DE SECOND TYPE

Ils concernent l'inclusion sociale et professionnelle des personnes adultes en situation de handicap, ce qui sous-entend que l'ESAT n'est pas seulement un lieu où l'on vient travailler pour gagner sa vie et pour bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale, mais aussi un endroit où chacun va pouvoir apprendre à conduire sa vie en société.

« Les soutiens ou activités du 2nd type correspondent aux activités extra-professionnelles. Ils ont leur importance dans un projet global d'épanouissement professionnel et social. »

- Initiation à la vie quotidienne (alimentation, hygiène de vie, sexualité, addiction),
- Ouverture vers l'extérieur (restaurant, excursions),
- Relation avec les tuteurs,
- Diverses Formations pour l'autonomie sociale (permis de conduire, cuisine...),
- Bilan de compétence.

Un professionnalisme à votre écoute et à votre service "Les ateliers de Saint Mont"

L'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) est un lieu d'accompagnement de la personne en situation de mise au travail. Il adapte une pratique pédagogique propre à chacun, en fonction de ses compétences, de ses potentialités et de ses attentes.

On écoute, on comprend et on met en place un système d'aide et d'évolution professionnelle favorisant l'intégration, la citoyenneté de la personne tout en respectant ses droits.

Le soutien personnalisé adapté est présent à tous les instants.



Les ateliers de Saint Mont

Plan de situation

SALLE DE REUNION	ATELIER ESPACES VERTS
SALLE DE REPOS	
ATELIER SOUS TRAITANCE TUBES	
ATELIER PRESTATIONS DIVERSES	
ATELIER REPASSAGE	
CHEF DE SERVICE	LINGERIE DES ETABLISSEMENTS
ATELIER DETACHEMENT CAVE (VESTIAIRES)	



Accueil activité repassage

Les ateliers sont modernes, récents, adaptés aux postes de travail.

L'éclairage est performant et l'ensemble est pensé pour optimiser le bien être au travail.

Tous les pôles sont équipés de vestiaires individuels et de sanitaires avec douches.



Le self service



L'abattoir



Les espaces verts



Baies de goji

AGREMENT

L'Etablissement et Services d'Aide par le Travail est agréé pour 70 emplois protégés (48 avec Foyer d'hébergement et 22 travailleurs externes) et il est financé par l'aide sociale de l'état.

PRESENTATION DU SITE

L'ESAT se présente sur un seul site aux Charmettes, encadré par 9 éducateurs techniques.

Une partie des ouvriers travaille à l'extérieur.

Les ateliers de Saint Mont sur site



L'ATELIER SOUS TRAITANCE DIVERSES



L'activité **TUBES – CAPSULES** consiste à canuler et visser des tubes plastiques et à les conditionner. Nos équipes travaillent pour une société basée dans le Gers pour deux types de prestations :

- Capsules : les travailleurs posent des manchons en plastiques qui, une fois passés dans la machine sous l'effet de la chaleur, empêche les capsules de s'ouvrir.
- Tubes : les travailleurs mettent en place des canules et des capsules sur les tubes et les rangent dans des barquettes.

Notre activité **REPASSAGE** effectue ses prestations aussi bien pour le linge personnel (chemise, polo, pantalon... que pour le linge de maison (drap, housse de couette, torchon...). Il répond également au besoin des professionnels (collectivités et entreprises) en proposant un service de lavage- repassage avec transport.



L'activité **BAIE DE GOJI** - les baies de goji sont des baies venues d'Asie ayant des vertus médicinales. Nos équipes les conditionnent en sachets pour les expédier aux clients de notre donneur d'ordre.

L'atelier **ABATTAGE DE VOLAILLES** agréé aux normes françaises et européennes se présente sous la forme d'une chaîne complète qui transforme la volaille en « prêt à cuire ».



Chaque travailleur occupe un poste spécifique (plumeuse, éviscération...). Certains d'entre eux peuvent intervenir sur plusieurs postes du fait de leur polyvalence. Ils abattent entre 200 et 230 volailles par jour pour des éleveurs locaux (poulets principalement, pintades, chapons au moment des fêtes de fin d'année).



L'atelier **TRAITEUR** a pour missions : la confection, la vente et la livraison de préparations sucrées et salées pour des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des associations. L'atelier a également un dépôt vente dans un supermarché local.



L'atelier **ENTRETIEN DE LOCAUX**. Cette activité récemment créée se fait sous forme de prestation sur les sites des entreprises par convention entre le donneur d'ouvrage et l'ESAT, aujourd'hui en détachement individuel. Ceci sur des horaires adaptés. Les travailleurs disposent d'un matériel professionnel leur permettant d'effectuer un travail soigné (auto laveuse...).



L'activité **RESTAURATION** est un tremplin vers le milieu ordinaire du travail, elle prend en charge le portage des repas aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Et assure également le service restauration sur le Complexe. Les travailleurs de l'ESAT exercent leur activité avec le personnel de la cuisine centrale sous l'autorité de l'économiste pour ce qui concerne le règlement intérieur de travail du service et de la cuisinière pour la partie professionnelle dans des règles et des contraintes identiques à celles du milieu ordinaire.



Les ateliers de Saint Mont à l'extérieur



L'atelier **VIGNES** intervient toute l'année sur les différents travaux de la vigne, de la taille aux vendanges sur le Domaine des Charmettes.



Les travailleurs interviennent aussi chez les viticulteurs des alentours pour les aider dans les différents travaux de la vigne. Ils effectuent également quelques travaux d'entretien des espaces verts en tonte et débroussaillage uniquement.



L'atelier **ESPACES VERTS** propose et réalise l'entretien des espaces verts chez des particuliers, des collectivités et des entreprises. Au rythme des saisons, les travailleurs effectuent les opérations suivantes : tonte, débroussaillage, taille de haies, d'arbres et d'arbustes, le petit élagage, nettoyage divers, ramassage de feuilles, remise en état...



Occasionnellement, l'équipe réalise des travaux paysagers (plantation de butte, jardin d'ornement).

Les travailleurs utilisent des équipements comparables à ceux rencontrés dans une entreprise du milieu ordinaire : tondeuses autotractées, autoportées, tracteurs avec outils de fauchage, broyeur.

L'atelier **PRESTATIONS CAVE SAINT MONT** est en détachement collectif à la Cave coopérative de Saint Mont. Les travailleurs de l'ESAT et le moniteur d'atelier sont intégrés au personnel de l'entreprise, 4 jours par semaine. L'activité consiste à mettre en carton des bouteilles, de monter des palbox de 90 bouteilles d'étiqueter des bouteilles...



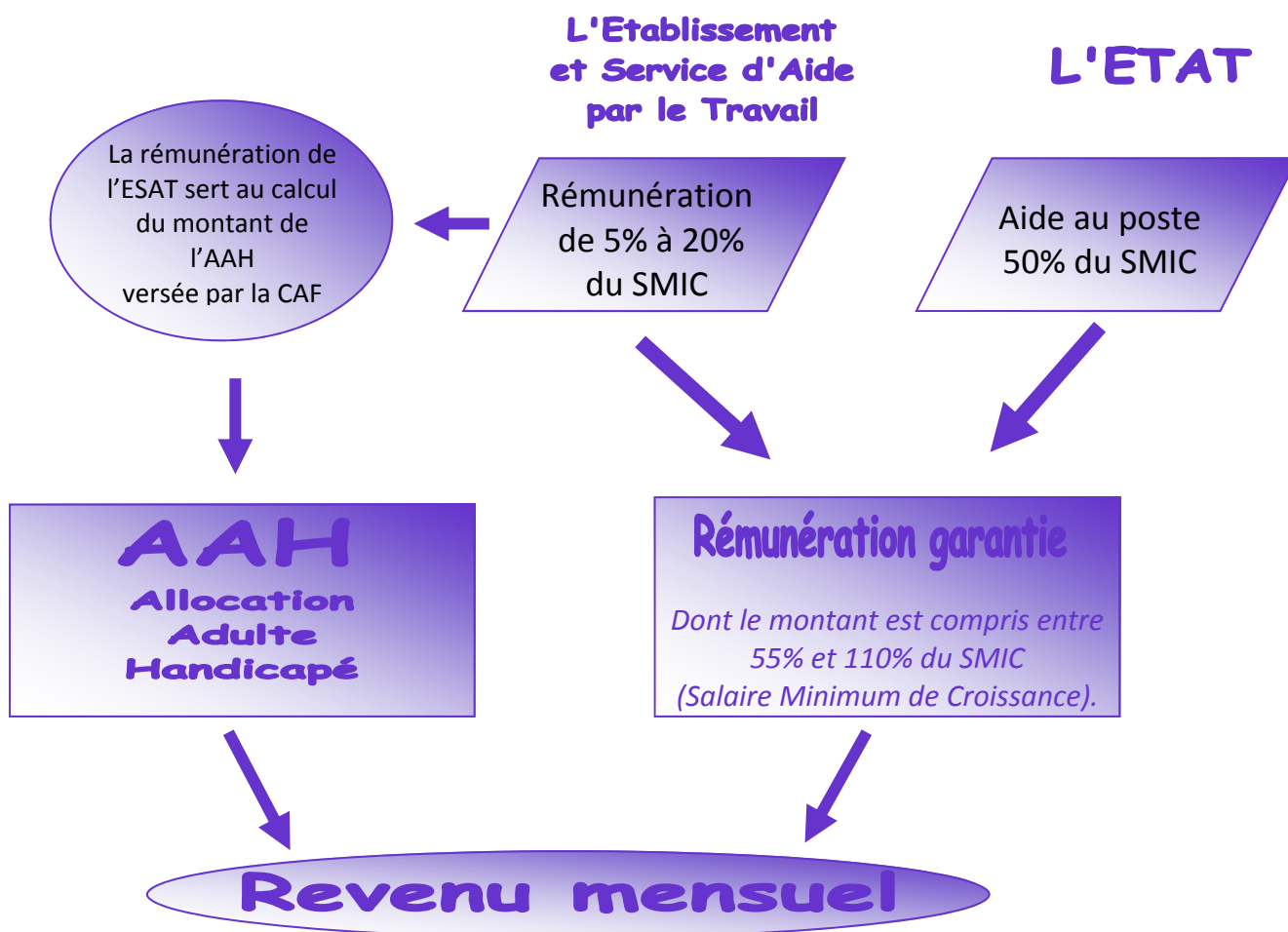
Le statut du travailleur de l'ESAT

Les ESAT dépendent de certaines dispositions du code du travail. Notamment sont applicables les règles relatives à l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et la médecine du travail.

Le droit aux congés retient le principe du droit commun, soit 2 jours et demi par mois effectif de travail soit 5 semaines de congés payés.

Rémunération du travailleur handicapée en ESAT

Dès la conclusion du contrat de soutien et d'aide par le travail, le travailleur handicapé qui exerce une activité professionnelle à temps plein, perçoit une rémunération garantie.

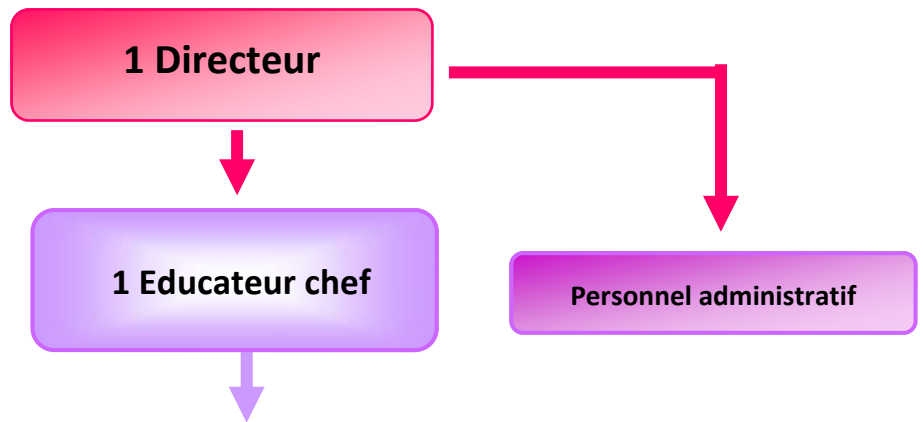


Le cumul de l'AAH et de la rémunération garantie ne peut excéder 100% du SMIC brut calculé pour 151,67 heures par mois.

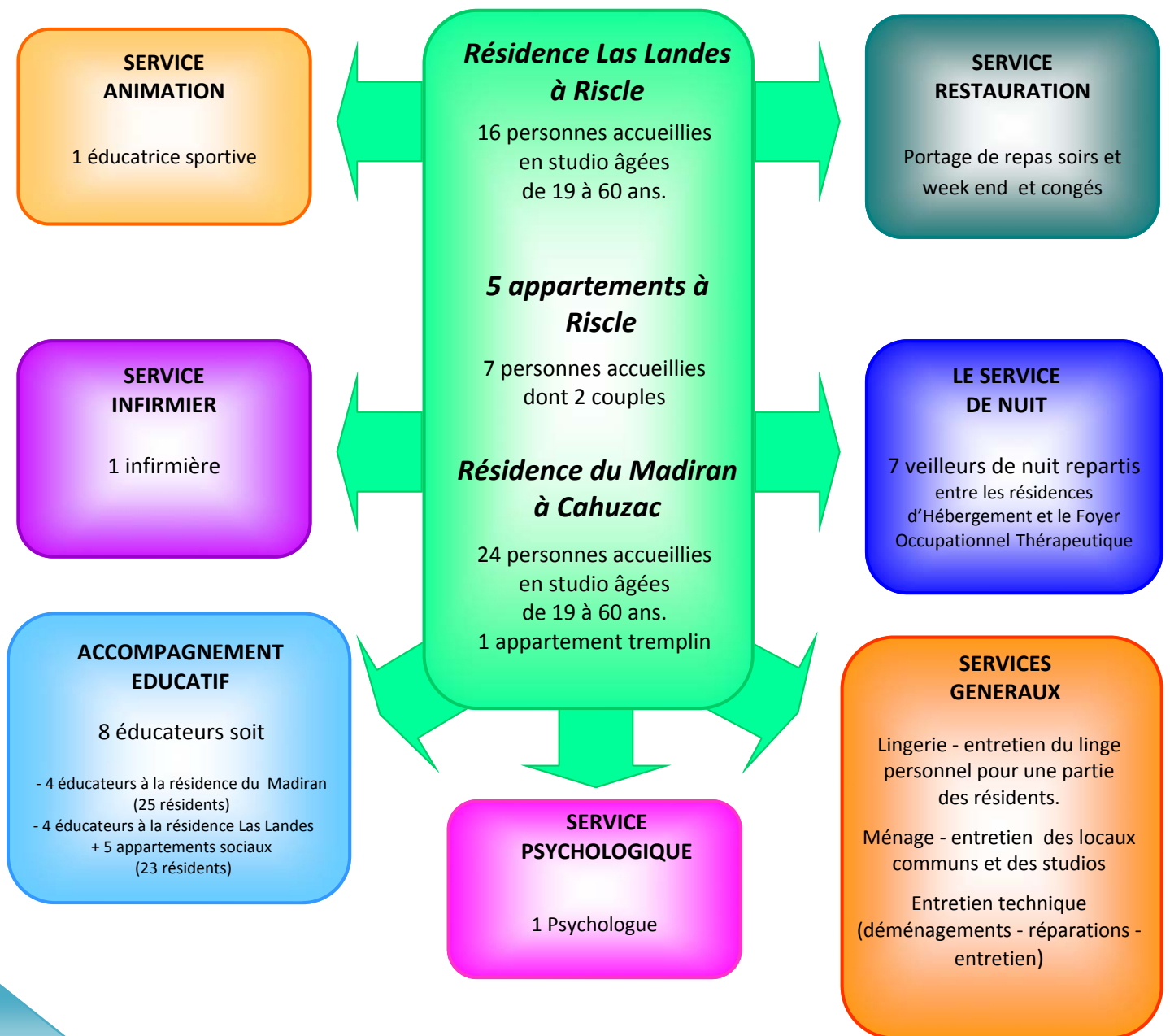
Les résidences d'hébergement et les appartements sociaux



L'équipe pluridisciplinaire du Foyer d'Hébergement de l'ESAT



FOYER HEBERGEMENT : 48 PLACES



Ma situation

**Quand je suis résident
au Foyer d'Hébergement de l'ESAT
Risclé, Cahuzac, appartements sociaux**

J'ai la possibilité de pouvoir bénéficier de diverses prestations (ménage, blanchisserie, logement, restauration...).

Le transport lieu d'hébergement / lieu de travail est assuré par un bus.

A midi, je prends le repas au self service de l'établissement de 12h00 à 13h15.

Ce repas m'est facturé en fin de mois par l'établissement (5 repas par semaine, du lundi au vendredi). Son prix est fonction du minimum garanti.

Je bénéficie d'une prise en charge financière de l'aide sociale de mon département d'origine. A ce titre je reverse une partie de mes ressources au service de récupération de l'aide sociale de ce département.



Les résidences d'hébergement du Complexe reçoivent des personnes bénéficiant d'une orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'établissement est financé par le Conseil Général du Gers par prix de journée.

4 éducateurs à Riscle et 4 éducateurs à Cahuzac sont chargés du suivi des résidents.

Chaque éducateur est référent de 4 à 7 usagers. Son rôle est d'identifier les attentes et les besoins de la personne en vue de définir et d'articuler les différents services et soutiens à mettre en place pour la réalisation du projet personnalisé.

La mission du foyer d'hébergement est soutenue par différentes activités qui aident les personnes à développer leurs potentialités sociales, pratiques et relationnelles.

Ainsi, divers apprentissages peuvent être mis en place pour aider au développement :

1. de l'autonomie sociale (apprentissage du code de la route, permis de conduire, conduite de scooter, voiturette, activités sportives et culturelles, gestion de ses rythmes de vie),
2. de l'autonomie pratique (investissement du lieu de vie, gestion du linge, des repas, de l'argent, alphabétisation),
3. de l'autonomie relationnelle (soutiens éducatifs, psychologiques).

Résidence Du Madiran à Cahuzac



Studio avec balcon ou terrasse



Bureau des éducateurs



Salle de détente



Studio

Cette résidence est constituée de 24 appartements, de 30 m² de type T1 bis dotés d'une kitchenette équipée d'une salle de bain et d'un appartement de 75 m².

Du fait de la répartition des studios sur 2 niveaux, les lieux de vie sont dotés d'une terrasse ou d'un balcon.



Salle à manger



Buanderie



Salle à manger

Résidence Las Landes à Riscle



Terrasse en rez de chaussée



Hall d'entrée



Studio côté chambre

Cette résidence comprend 16 appartements du même type que ceux de la résidence de CAHUZAC



Studio côté bureau et kitchenette



Salle à manger commune



Réunion de l'hébergement

Appartements sociaux à Riscle



Centre ville de Riscle

A cette résidence sont annexés 5 appartements sociaux d'environ 75 m² intégrés dans l'habitat ordinaire dans le centre ville de Riscle. Ils sont destinés aux personnes les plus autonomes en vue d'une inclusion en milieu social ordinaire.



Place de la Mairie

Mise à jour le 1^{er} juillet 2013

Mes ressources

Quelle sont mes ressources financières ?

Vous percevez un revenu mensuel (rémunération de l'ESAT + Aide au poste).

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) verse, chaque mois sur un compte ouvert à mon nom et géré par moi-même ou par mon représentant légal le cas échéant une Allocation Adulte Handicapé (AAH) ainsi qu'une Allocation Personnalisée au Logement (APL) en logement conventionné ou une Allocation Logement Sociale (ALS) en logement non conventionné.

L'Allocation Adulte Handicapé est calculée selon l'ensemble des revenus de chacun son montant est donc différent pour chaque usager. Cette allocation est revue chaque année au mois de juillet.

Au foyer d'hébergement de l'ESAT, je suis pris(e) en charge au titre de l'aide sociale par mon département d'origine.

A ce titre, comment est calculée la contribution financière que je dois reverser pour mon hébergement ?

Le décret du 29 juin 2005 fixe l'équivalent de 50% du montant mensuel de l'AAH à taux plein, le minimum de ressources qui doit être laissé à ma disposition lorsque je suis accueilli au foyer d'hébergement de l'ESAT.

Par définition, ma contribution financière est proratisée selon le nombre jours de présence au Foyer d'hébergement de l'ESAT. Elle est déterminée par le Président du Conseil Général de mon département d'origine au titre de l'aide sociale. L'ensemble de mes ressources* doit être fourni au Conseil Général de mon département d'origine afin d'établir le montant de ma contribution financière (reversion) au titre de l'aide sociale.

*Salaires + Allocation Adulte Handicapé + Allocation Logement + Intérêts compte de placement...

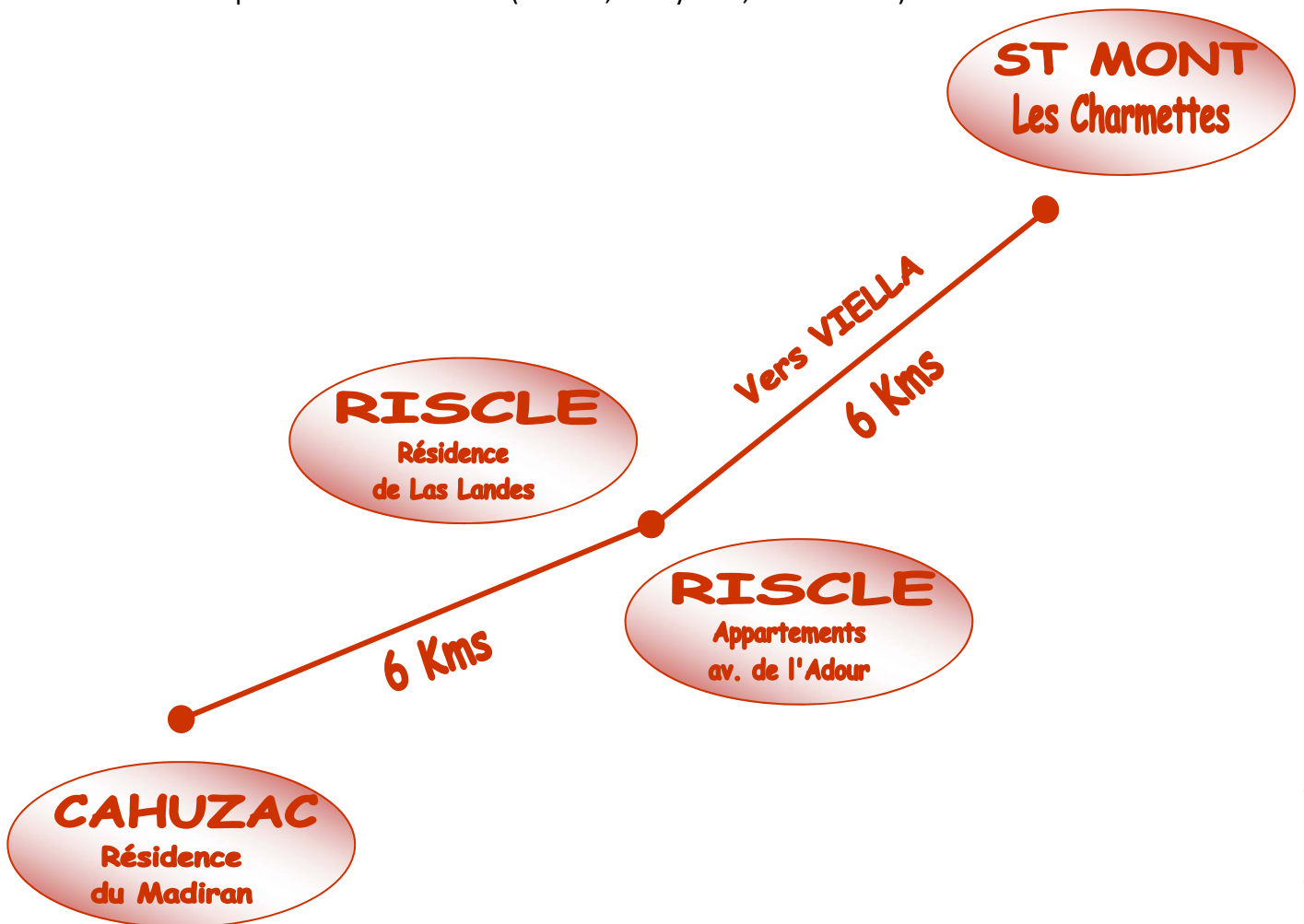
Le transport

Le transport des travailleurs est assuré par un bus, l'accompagnement est assuré par un éducateur du foyer d'hébergement.



- le matin départ de Cahuzac sur adour à 8 heures, puis de 8h15 à 8h30 au centre ville de Riscle et à Las Landes (arrivée aux Charmettes à 8h30).
- après le travail, le retour se fait dans les mêmes conditions, des Charmettes à Cahuzac sur adour.

Toutefois, les résidents peuvent se rendre au travail par leur propre moyen, s'ils possèdent un véhicule (voiture, mobylette, voiturette...).



Adresses utiles



- * **M.D.P.H.** Maison Départementale des Personnes Handicapées
C.D.A.P.H. Commission Départementale et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

6 rue Gambetta
32000 AUCH
 05.62.61.76.76
Fax : 05.62.61.76.89

- * **A.R.S.** Agence Régionale de Santé – Midi Pyrénées

10 Chemin du Raisin – 31050 TOULOUSE Cedex 9

- * **A.R.S.** Délégation Territoriale du Gers

Cité administrative - Place de l'Ancien Foirail
32020 AUCH Cedex 09
 05 62 61 55 75

- * **A.T.G.** Association Tutélaire du Gers

Domaine de la Remonte - rue Jeanne d'Albret
BP 339 - 32007 AUCH Cedex
 05.62.60.15.60
Fax : 05.62.60.15.75

- * **U.D.A.F.**

9 rue Edouard Lartet
BP 206 - 32004 AUCH Cedex
 05.62.61.52.60
Fax : 05.62.61.52.70

Numéro Vert maltraitance 39 77

* Liste des personnes qualifiées pour le département au titre de l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles

- | | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Mr José FERNANDEZ - ESAT et Service Habitat l'Essor
Place de la Mairie - 32240 MONGUILHEM | @ | lessor.monguilhem@lessor.assoc.fr |
| Mr Dominique LECONTE
32 avenue du Bourg - 40190 PUJO LE PLAN | @ | dominique.leconte.2@orange.fr |
| Mr Roger MAZA
Vieux Castéra – 32410 CASTERA-VERDUZAN | @ | roger.maza@wanadoo.fr |
| Mme Anne-Marie BILLAC
11 chemin Labourdette – 32000 AUCH | @ | anne-marie.billac@wanadoo.fr |
| Mme Lucienne TRILLE | @ | lucienne.trille@gmail.com |
| Mme Christine BARRE | @ | christine.barre32@orange.fr |



Complexe "Les Charmettes"



*Etablissement et Services d'Aide par le Travail
32400 SAINT MONT
Tél : 05 62 69 74 04*



*Foyer occupationnel thérapeutique
32400 SAINT MONT
Tél : 05 62 69 93 23*



*Résidence du Madiran
32400 CAHUZAC SUR ADOUR
Tél : 05 62 69 26 41*



*Résidence de Las Landes
32400 RISCLE
Tél : 05 62 69 98 62*



*Service restauration
32400 SAINT MONT
Tél : 05 62 69 93 25*

**Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Complexe « Les Charmettes »
32400 SAINT MONT
Tél : 05.62.69.74.04 - Fax : 05.62.69.93.20**